OBTENIR UN LIVRET DE SERVICE
DANS LE CAS D'UNE PREMIÈRE DEMANDE

entreprises fluviales de France

Fiche réflexe

Vous êtes membre d'équipage d'un bateau et étiez déjà en poste le 14 mai 2022 ?
Demandez votre livret de service obligatoire si vous n'en possédez pas un.

POURQUOI UN LIVRET DE SERVICE ?

Si vous êtes membre d'équipage d'un bateau, le livret de service combiné est désormais obligatoire.

Sur votre livret de service seront inscrits :

- votre niveau de qualification ;
- chacun des voyages effectués sur un bateau.

Le nombre de jours de navigation accumulés sur votre livret de service vous permet de passer d'une qualification à l'autre et de vous présenter aux examens correspondants.

AUPRÈS DE QUI ET COMMENT DEMANDER MON LIVRET ?

Les services instructeurs sont les autorités compétentes pour délivrer un livret de service simple, combiné ou rhénan*.

** Le livret de service rhénan permet de justifier des temps de navigation sur le Rhin en vue de l'obtention d'une patente rhénane. Il peut également être utilisé sur les autres voies d'eau européennes jusqu'en 2032.*

Liste et coordonnées des services instructeurs :
http://www.fluvial.developpement-durable.gouv.fr/liste-et-coordonnees-des-services-instructeurs-a29.html

Pour demander l'échange de votre livret, vous devez au préalable rassembler les pièces suivantes :

- Certificat médical datant de moins de 3 mois et conforme aux instructions définies dans la partie IV de l'ES-QIN ;
- Justificatif d'identité en cours de validité ;
- Photo d'identité ;
- Copie de la première page de l'ancien livret de service ;
- Autres documents que vous jugez utiles pour l'instruction de votre dossier.

Pour valoriser l'expérience antérieure à la demande de livret de service rassemblez l'un ou plusieurs des moyens de preuve suivants :

- Certificat de travail de l'employeur ;
- Contrat de travail.

Pour les conjoints de patrons bateliers :

- Une ancienne carte ou attestation de la CNBA ;
- Une attestation de la sécurité sociale des indépendants ;
- Toutes pièces permettant de justifier de l'activité des conjoints associés des sociétés.

Vous devez effectuer votre demande de livret sur la plateforme Démarches simplifiées.

⚠ **N'oubliez pas de faire valider vos jours de navigation inscrits sur le livret de service tous les 15 mois par le service instructeur dont vous dépendez.**

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-livret-service-combine-rhenan